Envoyé en préfecture le 17/03/2026
Reçu en préfecture le 17/03/2026
Publié le
ID : 029-242900702-20260305-B_2026_03_05_29-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU

Convoqué par courrier électronique du 27 février 2026, le bureau communautaire élargi à l'ensemble des maires s'est réuni au siège en présentiel.

Le jeudi 5 mars 2026 à 17 h 30

sous la présidence de Monsieur Stéphane LE DOARÉ, président et maire de PONT-L'ABBÉ,

Membres du BC :

Présents (Quorum à respecter : 6) :

- M. Jean-Louis BUANNIC, vice-président, PENMARC'H
- Mme Nathalie CARROT-TANNEAU, vice-présidente et maire, TREFFIAGAT
- Mme Valérie DRÉAU, conseillère communautaire déléguée, PONT-L'ABBÉ (à partir de la délibération n° B-2026-03-05-02)
- M. Jean-Claude DUPRÉ, vice-président, COMBRIT
- M. Jean-Michel GAIGNÉ, vice-président, LOCTUDY
- M. Éric JOUSSEAUME, vice-président et maire, ÎLE-TUDY
- M. Stéphane LE DOARÉ, président et maire de PONT-L'ABBÉ
- M. Yannick LE MOIGNE, vice-président, PLOBANNALEC-LESCONIL
- M. Jean-Luc TANNEAU, vice-président et maire, GUILVINEC

Excusés :

- M. Ronan CRÉDOU, vice-président et maire, PLOMEUR
- M. Stéphane MOREL, vice-président et maire, TRÉGUENNEC

Élargi aux maires :

Le bureau communautaire a été élargi à l'ensemble des maires compte-tenu des points mis à l'ordre du jour. Cependant les maires non-membres du bureau ou leurs représentants **ne prennent pas part au vote sur les sujets soumis à délibération** :

- M. Cyrille LE CLEAC'H, maire, PLOBANNALEC-LESCONIL
- M. Jean L'HELGOUARC'H, maire, TRÉMÉOC
- M. Christian LOUSSOUARN, maire, COMBRIT

Excusés :

- M. Jean-Edern AUBRÉE, maire, SAINT-JEAN-TROLIMON
- M. Serge GUILLOUX, maire, LOCTUDY
- M. Jean-Paul STANZEL, maire, PENMARC'H

Secrétaire de séance : Éric JOUSSEAUME

Assistaient également à la réunion :

M. Arnaud DUBOURG, directeur adjoint
M. Jonathan GAUTHIER, directeur adjoint
Mme Sandrine BÉDART, directrice générale des services

Envoyé en préfecture le 17/03/2026
Reçu en préfecture le 17/03/2026
Publié le
ID : 029-242900702-20260305-B_2026_03_05_29-DE

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS BIGOUDEN SUD	
Bureau communautaire du 5 mars 2026	N° Acte : B-2026-03-05-29
Objet : Marché public de transport des produits de déchèteries	Classification : 1.1 – Marchés publics

La communauté de communes a lancé le 22 janvier 2026, une consultation selon la procédure de l'appel d'offres ouvert afin de répondre à son besoin en matière d'enlèvement et transport des produits de déchèteries. La publicité a été transmise au JOUE, au BOAMP et sur le profil acheteur (e-megalis).

La date limite de remise des offres a été fixée au 23 février 2026 à 12 h 00. À cette date, une seule offre a été déposée par l'actuel titulaire du marché, LE PAPE ENVIRONNEMENT.

Les tarifs proposés sont en hausse de 3,81 % sur les tarifs révisés de janvier 2026 représentant un montant annuel estimé à 439 809,11 € HT.

À l'issue de l'analyse des offres, la commission d'appel d'offres s'est réunie le 4 mars 2026 et a attribué le marché public à la société LE PAPE ENVIRONNEMENT.

Considérant que le marché public de transport des produits de déchèteries est à renouveler au 1er avril 2026 ;

Vu l'article L. 2124-1 du Code de la commande publique ;

Vu la délibération du conseil communautaire n° C-2021-06-10-33 du 10 juin 2021 relative aux délégations du conseil communautaire au bureau et au président ;

Vu la décision de la commission d'appel d'offres en date du 4 mars 2026 ;

Le bureau communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- autorise le président à signer le présent marché public d'enlèvement et transport des produits de déchèteries avec la société LE PAPE ENVIRONNEMENT.

Pour extrait conforme,

Le président,
Stéphane LE DOARÉ

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES PAYS BIGOUDEN SUD (Finistère)